

SEANCE du : 27 septembre 2016

Examen en commission : Aménagement
Le 22 Septembre 2016

Transmis en préfecture le :

4 OCTOBRE 2016

Affiché le :

4 OCTOBRE 2016

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, réuni à l'hôtel du département le 27 septembre 2016 à 09 h 34 sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président du Département, assisté de Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD, secrétaire,

En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de :
M. Guy BLANC,

dont :

M. Guy BLANC ayant donné pouvoir à Mme Pascale BOYER

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental adopte ce qui suit :

par 25 voix :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Jean-Marie BERNARD, M. Guy BLANC, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Pascale BOYER, M. Marcel CANNAT, Mme Carole CHAUVET, M. Jean CONREAUX, Mme Marie-Noëlle DISDIER, M. Gérard FROMM, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD, Mme Maryvonne GRENIER, M. Christian HUBAUD, Mme Marine MICHEL, Mme Ginette MOSTACHI, M. Rémy ODDOU, M. Lionel PARA, Mme Françoise PINET, Mme Aurélie POYAU, M. Patrick RICOU, Mme Valérie ROSSI, Mme Bernadette SAUDEMONT, Mme Patricia VINCENT, M. Marc VIOSSAT.

et 2 abstentions :

M. Florent ARMAND, Mme Anne TRUPHEME

Mme Bénédicte FEROTIN, M. Arnaud MURGIA, M. Gérard TENOUX ne participant pas au vote.

DELIBERATION**CREATION D'UNE PLATEFORME DE LA RENOVATION
DE L'HABITAT DANS LES HAUTES-ALPES**

Vu l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, publiée au journal officiel le 18 août 2015,

Vu la délibération n°4217 du Conseil Général des Hautes-Alpes du 24 juin 2014 relative à l'approbation du Plan Climat Énergie Territorial des Hautes-Alpes,

Vu la délibération n°4376 du Conseil Général des Hautes-Alpes du 27 octobre 2014 relative au lancement des démarches de préfiguration d'un plateforme de la rénovation de l'habitat,

Vu l'avis de la commission Aménagement du 22 septembre 2016,

CONSIDERANT :

- ✓ «la nécessité de mettre les politiques «énergie-climat» au service du développement économique du territoire,
- ✓ le rôle du Département dans la contribution du territoire aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- ✓ l'opportunité de dynamisation de l'économie locale du secteur du bâtiment
- ✓ la coordination et l'animation des réseaux concernés par l'énergie et le climat, engagées et conduites par le Département,
- ✓ l'opportunité de renforcer des dynamiques existantes pour l'accompagnement du particulier dans son projet de rénovation,
- ✓ l'opportunité de créer des synergies locales ente le secteur public et le secteur des entreprises du bâtiment,
- ✓ l'enjeu de la maîtrise des coûts de l'énergie et de ses impacts sur le budget des ménages, des collectivités et des entreprises,
- ✓ l'enjeu de l'amélioration de la qualité des hébergements touristiques,
- ✓ l'engagement du Département en tant que maître d'ouvrage d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) labélisé « Habiter Mieux » et d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat « Grand Buëch Dévoluy »,
- ✓ l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional pour la création de plateforme de la rénovation de l'habitat, dont le Département et ses partenaires ont été lauréats en octobre 2014,
- ✓ la volonté de positionner le Département de manière exemplaire.

DECIDE :

- ☞ La création d'une plateforme de la rénovation de l'habitat dans les Hautes-Alpes, en partenariat avec les membres fondateurs suivants : le Département des Hautes-Alpes, l'Association D'Information sur le Logement (ADIL), l'Association

de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE05), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale, Environnement et Solidarités (Espace Info Énergie du nord), la Ligue de l'Enseignement des Hautes-Alpes (ADELHA, Espace Info Énergie du sud), la Fédération Départementale du Bâtiment (FFB05), SOLIHA, l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Préfecture des Hautes-Alpes,

- ☞ Des grands principes suivants pour régir la plateforme de rénovation de l'habitat :
1. Une simplification du parcours d'accompagnement des bénéficiaires par la sphère publique, un service spécifiquement adapté aux entreprises du bâtiment et la mise en synergie de ces deux domaines d'action ;
 2. Des prestations d'accompagnement plus dynamiques et renforcées par de nouveaux métiers ;
 3. Des structures employeuses qui mettent à disposition les salariés auprès d'une même entité, de façon à créer une émulation et une complémentarité des collaborateurs de la plateforme ;
 4. Des professionnels qui s'impliquent et s'engagent aux côtés de la plateforme et des particuliers via une charte ;
 5. Une gouvernance structurée public/privé avec un pouvoir de décision équilibré et resserré entre les structures publiques, les institutionnels, les représentants des entreprises, les entreprises du bâtiment et les autres partenaires publics et privés ;
 6. Un lieu facilement identifiable et accueillant à Gap ; ainsi que des permanences à Briançon, Serres et Embrun pour répondre aux besoins de proximité et limiter le parcours des usagers.

Le Président



Jean-Marie BERNARD